

LITS HALTE SOINS SANTE

LHSS

6 Avenue des Mourets 82000 Montauban

05.63.03.19.60 – fax : 05.63.03.82.10

accueil@reliance82.fr

Les lits halte soins santé sont des établissements médico-sociaux au sens du 9° du 1 de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils ne se substituent pas à l'hôpital et ne sont pas dédiés à une pathologie donnée.

Les LHSS offrent une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité.

Ils sont destinés à l'accueil temporaire des personnes ne disposant pas de domicile, quelle que soit leur situation administrative dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée.

La durée prévisionnelle du séjour ne doit pas excéder deux mois mais elle reste conditionnée à l'évolution de l'état de santé de la personne accueillie.

Ouverts 24h/24 et 365 jours par an, les LHSS offrent un hébergement, des soins médicaux et paramédicaux, un suivi thérapeutique, un accompagnement social, des prestations d'éducation sanitaire. Ils sont accessibles aux personnes handicapées.

VOLET 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOCIAUX

Le dossier de demande LHSS comprend 2 volets distincts :

- Le volet 1 (social) rempli par le travailleur social à adresser aux LHSS
- Le volet 2 (médical) rempli par le médecin à transmettre par fax (05.63.92.89.69) au Dr PIZZUT, médecin coordonnateur.

Origine de la demande

Date :

Service :

Personne à joindre :

Téléphone :

1. Etat Civil

Prénom

Nom :

Date de naissance.....

Age :

Sexe:

N° Allocataire CAF.....

N° sécurité sociale :

Organisme :

Téléphone portable :

Nationalité :

Pays d'origine :

Document d'identité et validité :

Situation administrative des personnes étrangères

Date d'entrée en France :

Demandeur d'Asile

Procédure prioritaire

Procédure normale

Ressortissant Européen

Relève du règlement DUBLIN II

Débouté du droit d'Asile

Ressortissant autre pays

Document d'identité :

- Carte séjour, valable jusqu'au
- Visa touriste valable jusqu'au
- Sans titre de séjour

- Passeport valable jusqu'au
- Carte d'étranger malade valable jusqu'au
- Autre

Langue parlée et/ou comprise

- Français
- Anglais
- Autres, préciser :

- Russe
- Espagnol

2. Situation de la personne:

L'hébergement

- Rue
- Hébergement d'urgence
- Hôpital/ structure médicale

- Habitat précaire
- Famille ou ami
- Autres, préciser :

Les ressources

- RSA
- Indemnités journalières
- Allocation temporaire d'attente
- Autres, préciser :

- Chômage
- AAH
- Aucune

La protection sociale

- MSA
- CPAM

- CMU base
- CMU C
- Accident du travail
- Sans droit ouvert

- Autre :

- Mutuelle
- AME
- ALD

Si demande protection sociale en cours :

Type :

Depuis le :

3. Suivi et accompagnement social

Connu d'un service social

- Oui
- Organisme :
- Personne référente :

- Non

Mesure de protection :

- Curatelle
- Nom du curateur/ tuteur :
- Coordonnées :

- Tutelle

Domiciliation :

- CCAS, préciser :
- Secours Catholique

- Accueil de jour Reliance 82
- Autre, préciser :

COURRIER DE MOTIVATION DU DEMANDEUR

Le bénéficiaire doit accompagner cette démarche par un courrier motivant sa demande d'admission (dans le cas où le bénéficiaire n'est pas en capacité d'écrire, le courrier peut être réalisé sous dictée en le précisant toutefois).

NOTE SOCIALE DU REFERENT

